

Cfdt:

BANQUES ET ASSURANCES

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

LCL



CFDT LCL
04 78 92 23 69

Outlook :
cfdt_dsr_raa

Des coachs sur le terrain

Lors du CSE du 28 juin 2024, le DDR Mr Aubin, a rappelé qu'il souhaitait que 80% du temps de travail, des coachs, soit lié à l'accompagnement des collègues du réseau qu'il s'agisse d'accompagnements individuels ou collectifs, de coachings en présentiel ou en distanciel. Cela représente une fourchette de 8 à 12 rdv par semaine et par coach auxquels s'ajoutent d'autres missions comme le cartage d'assurance ou le lancement de la nouvelle MRH entre autres.

LCTOUT : l'unique repère



Parfois les procédures divergent entre LCTOUT et les fiches récapitulatives. Cela peut devenir compliqué pour les salariés de savoir ce qu'il est possible de faire, quelles sont les procédures à appliquer, quelles sont les délégations en vigueur et ce, dans le cadre réglementaire. Mr Aubin a rappelé que seul l'outil LCTOUT fait foi en termes de procédure. C'est le repère unique pour l'ensemble des salariés en cas de directives contradictoires.

Service Successions de Lyon

Le CSE s'est ouvert par la lecture d'une déclaration des élus CFDT sur les Risques Psycho Sociaux dont le service des successions de Lyon est exposé. En effet, le manque d'effectif, cumulé à la mise en place de nouvelles activités telles que la gestion du SVP/SAV en débordement de St Quentin ou encore la gestion des Contrats Non Réglés, surchargent les équipes et dégradent les conditions de travail. Il s'en est suivi de nombreux échanges avec Frédéric Eydieu et Elodie Thibert. La CFDT demeure à l'écoute des équipes et continue d'accompagner ce service dans cette situation difficile.

Réajustement des socle <36 KE

Lors des dernières NAO, 500€ d'augmentation générale ont été accordés aux salariés dont le cumul de la RBA et RVP cible est inférieure ou égale à 36K€. Ainsi les socles des métiers de conseiller particulier, de responsable d'agence particulier et de conseillers à distance ont été revues en intégrant ainsi cette augmentation générale.

Socles	AVANT	APRES
Conseiller Particulier et RA particulier, Conseiller à distance	30 350 €	30 850 €

La fameuse PPV de 400€



La direction indique que cette prime, tant attendue et dont elle semble toujours incapable de donner la date de versement, sera distribuée uniquement aux salariés présents au moment du versement.

Villeurbanne Verlainne et Grand Clément

La CFDT a interpellé DDR sur le sujet d'accueil de Verlainne et de Villeurbanne Grand Clément, demandant la mise en place d'un conseiller d'accueil attitré pour chacune de ces deux agences. Pour rappel, le seuil déclencheur permettant de bénéficier d'un accueil permanent est de 5000 clients. Aujourd'hui, ces deux points de vente avoisinent ce seuil.

La direction indique laconiquement que ce sont les managers DA et DAA qui gèrent et décident de l'affectation du collaborateur en fonction des besoins du multisite.

Mobilités intra DDR

Depuis quelques mois, nous notons des réticences à valider des mobilités de salariés entre les directions régionales de RAA. Mr Aubin a confirmé lors du CSE que depuis la refonte des périmètres des directions régionales lancée fin 2021 et la suppression de la DR LGO, il ne devait plus y avoir de freins pour les changements géographiques des salariés au sein de la DDR

Softphonie

Il a été rappelé que tous les métiers du retail était éligible à la softphonie. Cependant, dans les faits, il semblerait que certains salariés ne soit pas encore équipés. Rappelons que l'accès à la softphonie est une condition nécessaire au télétravail dont le nouvel accord a débuté le 1^{er} juillet 2024.

Temps partiel inférieur à 60%

Depuis la loi de sécurisation de l'emploi du 1^{er} janvier 2014, il est interdit de conclure un contrat à temps partiel pour une durée en deçà de 24h par semaine. L'[article L. 3123-14-2 du code du travail](#) prévoit cependant que la durée du travail peut, avec l'accord de l'employeur, être inférieure au plancher légal à la demande du salarié et dans certaines conditions (contraintes personnelles ou cumul de plusieurs activités afin d'atteindre un temps plein ou au moins une durée de 24 heures hebdomadaires). Donc dans ce cas **UNIQUEMENT**, la demande du salarié doit alors être écrite et motivée.

Si vous êtes concernés, n'hésitez pas à contacter vos élus CFDT qui vous conseilleront et vous aideront dans vos démarches !



En Bref

✚ **Augmentation de capital CASA** : A compter du jeudi 27 juin 12h00 et jusqu'au mercredi 10 juillet 20h00, heures de Paris, vous pouvez participer à l'Augmentation de Capital Réservée aux salariés du Groupe Crédit Agricole et bénéficier de l'action Crédit Agricole S.A. au prix de 11,17€ (-20% sur le prix de référence). Pour cela, munissez-vous de vos identifiants et connectez-vous avant la date limite à l'adresse suivante : www.acr.credit-agricole.com

✚ **Noël à Walibi** : Si cela n'est pas encore effectué, vous avez l'été pour vous inscrire pour l'arbre de Noël qui se déroulera cette année à le 15 décembre 2024 à Walibi. Cette année, vous avez la possibilité de venir accompagné de vos enfant jusqu'à 18 ans et avec vos beaux enfants

Pour toutes questions ou difficultés, contactez nous !

